

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : - Contre : - Abstention :
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
21/02/2025	05 MARS 2025	05 MARS 2025	DÉLIB-2025-001

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept février à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claudie PEZET, la doyenne des membres du conseil, sur convocation de René PÉLISSIER, 1^{er} adjoint agissant pour le Maire empêché.

Étaient présents : Claudie PEZET, Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Gilbert GLANDIÈRES, Marlène JOUVE, René PÉLISSIER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Jocelyne ROLLAND, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et représenté :

Daniel SALESSE qui a donné pouvoir à Roger RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Élection du Maire.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

CONSIDÉRANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDÉRANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

VU le dépouillement du vote ayant donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- ✓ Mme Lucette BÉRANGER : 5 - cinq - voix ;
- ✓ M. René PÉLISSIER : 9 - neuf - voix.

M. René PÉLISSIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
21/02/2025	05 MARS 2025	05 MARS 2025	DÉLIB-2025-002

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept février à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Gilbert GLANDIÈRES, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Jocelyne ROLLAND, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et représenté :

Daniel SALESSE qui a donné pouvoir à Roger RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Création du nombre de poste d'adjoints.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit quatre ;

PROPOSANT la création de trois postes d'adjoints ;

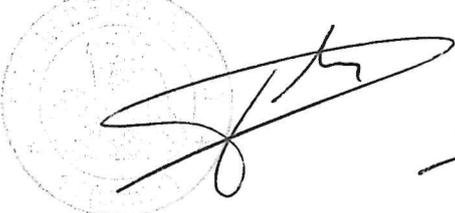
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * DÉCIDE la création de trois postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : - Contre : - Abstention :

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
21/02/2025	05 MARS 2025	05 MARS 2025	DÉLIB-2025-003

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept février à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Gilbert GLANDIÈRES, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Jocelyne ROLLAND, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et représenté :

Daniel SALESSE qui a donné pouvoir à Roger RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Élection des Adjoint.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 :

CONSIDÉRANT que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDÉRANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Élection du Premier Adjoint.

VU le dépouillement du vote ayant donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

✓ M. Gilbert GLANDIÈRES : 10 - dix - voix.

M. Gilbert GLANDIÈRES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint.

Élection du Second Adjoint.

VU le dépouillement du vote ayant donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

✓ Me Jocelyne ROLLAND : 10 - dix - voix.

Me Jocelyne ROLLAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjointe.

Élection du Troisième Adjoint.

VU le dépouillement du vote ayant donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

✓ M. Jérôme VIDALENC : 11 - onze - voix.

M. Jérôme VIDALENC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
21/02/2025	05 MARS 2025	05 MARS 2025	DÉLIB-2025-004

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept février à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et représenté :

Daniel SALESSE qui a donné pouvoir à Roger RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Nomination de conseillers municipaux délégués.

PROPOSANT la nomination de quatre conseillers municipaux délégués :

- Me Mylène DELCHER,
- M. Roger RIEUTORT,
- M. Daniel SALESSE,
- Me Élodie SALSON.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de nommer Me Mylène DELCHER, M. Roger RIEUTORT, M. Daniel SALESSE et Me Élodie SALSON conseillers municipaux délégués.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.



